

ALPES-MARITIMES



Appel à participation

LA FÊTE DE LA SCIENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Fête de La Science est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à favoriser, dans un cadre festif, les échanges entre la science et la société !

Pilotée depuis 27 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, elle est un rendez-vous incontournable entre le grand public et les acteurs des sciences et des techniques qui à travers l'expérimentation, le débat et les échanges, offre la possibilité de construire de nouvelles connaissances et de forger des opinions sur les enjeux de notre société.

Qui ?

Vous êtes une université, un institut de recherche, une association, une grande école, une entreprise, un pôle de compétitivité, un musée, un laboratoire, une bibliothèque, Professionnel ou bénévole, tout le monde peut participer ! C'est la diversité des porteurs de projet qui participe à la richesse et au succès de cet événement.

Quand ?

La Fête de la Science se déroulera cette année du **6 au 14 octobre 2018** en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans toute la France.

Où ?

Dans votre structure ou dans celle d'un partenaire, dans un lieu public ou dans un des nombreux villages de la région.

Si vous souhaitez vous associer à un village des sciences ou proposer une opération phare regroupant plusieurs porteurs et projets, contactez votre coordination départementale qui vous accompagnera dans la démarche à suivre.

Pour qui ?

La Fête de la Science s'adresse à tous : grand public ou scolaire, tout petits et plus grands, novices ou experts...

Afin de bien monter son action, il est important de savoir à qui l'on s'adresse et d'adapter sa proposition au public présent.

Comment ?

Tout est permis pour transmettre ses connaissances, si l'on respecte les règles du jeu : l'information scientifique est validée, sa transmission est adaptée au public que l'on rencontre, son cadre est convivial ! Expositions, rencontres avec des chercheurs, débats, ateliers, visites de laboratoires et d'entreprises, spectacles... La Fête de la Science revêt bien des formes.

En tant que porteur de projet, vous pouvez proposer une action unique, plusieurs actions regroupées en une manifestation, organiser et/ou participer à un parcours scientifique ou mettre en place un Village des sciences. Un porteur de projet peut être une personne physique ou morale. C'est lui qui est responsable de l'organisation de son/ses action(s) auprès des coordinations.

Sur quelle thématique ?

Une orientation nationale est proposée en 2018 : « *Les idées reçues* ». Comment se forme une idée reçue ? Comment passe-t-on d'une idée reçue à une rumeur publique ? Quelle différence entre idées reçues et « fake news » ?

La région PACA souhaite mettre l'accent sur le thème **SCIENCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Ces thématiques ne sont cependant pas exclusives, elles peuvent susciter divers angles d'approche (artistique, historique, technique, ...) et être déclinées à travers de nombreux domaines.

Cette année, également 8 thématiques transversales permettront éditorialiser la programmation :

1. Égalité femmes / hommes
2. Changement climatique et développement durable
3. Europe & international
4. Histoire des sciences et des techniques
5. Enjeux de société, débat & controverses
6. Culture technique, industrielle et innovation
7. Les « coups de cœur » ou projets de médiation innovante
8. Les actualités scientifiques

Pour quels objectifs?

- ✓ **Partager** le goût des sciences
- ✓ **Sensibiliser** le grand public aux avancées technologiques et leurs impacts sur notre vie quotidienne
- ✓ **Expliquer** la démarche scientifique et le travail de recherche
- ✓ **Intéresser** les jeunes aux disciplines et filières scientifiques et susciter des vocations
- ✓ **Contribuer** à la diffusion des savoirs
- ✓ **Favoriser** les débats autour des enjeux de société et mieux comprendre le monde qui nous entoure

COMMENT PARTICIPER ?

S'inscrire

L'inscription de votre projet se fait directement en ligne, via la plateforme Open Agenda :

https://openagenda.com/fetedelascience2018_paca

Les informations ainsi collectées permettent à la coordination d'inscrire votre projet sur le site national de la Fête de la Science mais également de vous réserver des supports de communication. Une notice d'accompagnement aux différentes étapes de l'inscription vous est communiquée en pièce jointe.

A savoir : les données renseignées dans la fiche projet de l'Open Agenda seront examinées en vue de la labellisation du projet. Il est donc demandé de remplir le plus précisément possible la description de votre projet. Les éléments que vous ferez figurer serviront également à l'élaboration des programmes et des supports d'information à destination des visiteurs.

Les villages des Sciences dans les Alpes-Maritimes

VILLAGE	DATE	CONTACT
Villeneuve Loubet (Nouveau)	5 (scolaires) et 6 (grand public) octobre	Philippe WALONISLOW p.walonislow@mairie-villeneuve-loubet .
Mouans Sartoux	13 octobre	Valérie Doya valerie.doya@unice.fr
Nice ➤ Festival des Sciences ➤ Journée Portes Ouvertes	12-14 octobre 12 octobre	Anne-Sophie Coldefy, Marc Fulconis festivalddessciences@univ-cotedazur.fr
Antibes Juan Les Pins  Une fiche supplémentaire vous sera demandée par l'organisation en ce qui concerne les aspects matériel de votre stand	20 et 21 octobre	Amandine Patroni a.patroni@agglo-casa.fr
Villefranche	12, 13, 14 octobre	Mariam Cousin - mariam.cousin@upmc.fr
INRA (Sophia antipolis)	5 (scolaire) et 7 octobre	Armelle Favery, Valérie Oiknine, armelle.favery@inra.fr veronique.oiknine@inra.fr
INRIA (Sophia Antipolis)	7 octobre	Valérie François valerie.francois@inria.fr

Si vous souhaitez inscrire votre animation dans le cadre d'un village cité ci-dessus, vous devez choisir COMME LIEU dans l'Open Agenda : « Village des sciences de Nice » par exemple. (Voir notice jointe)

Attention, l'inscription des projets se fera jusqu'au 25 mai 2018 Au-delà de cette date aucun projet ne pourra être accepté.

Le label « Fête de la Science »

Les candidatures seront soumises au Comité de Pilotage de la Fête de la Science régional qui se déroulera le **8 juin 2018**. Le label permet à votre projet d'être estampillée « Fête de la Science ». Ainsi, vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination. Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Comité de Pilotage régional. Le projet doit respecter les critères suivants :

✓ Le respect du CALENDRIER

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, c'est à dire du **6 au 14 octobre 2018**.

Selon le planning établi, chaque porteur s'engage à transmettre à sa coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, une évaluation de l'opération qui contribuera au bilan Fête de la Science (les modalités de cette évaluation vous seront fournies en amont de l'événement par votre coordination).

✓ Le principe de GRATUITE

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations gratuites pour tous les publics. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation.

✓ Le principe de CAUTION SCIENTIFIQUE

Chaque porteurs de projet doit garantir la qualité des contenus scientifiques des manifestations et contribuer au développement de la démarche scientifique, si nécessaire, en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité ou d'une controverse scientifique, les porteurs sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public et le cas échéant proposer la tenue de débats contradictoires.

✓ Le principe d'ORIGINALITÉ

La Fête de la Science est l'occasion d'un événement inédit et spécifique à la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux habituellement payant ne peut suffire à une labellisation, un plus doit être proposé pour l'événement comme un accueil ou une animation spécifique.

Attention, le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des projets. Le non respect de ce cadre pourra engendrer le remboursement des subventions accordées par l'État et la Région.

COMMENT BIEN COMMUNIQUER ET VALORISER SON ACTION ?

La communication générale autour de la Fête de la Science est portée par les différentes coordinations (nationale, régionale, départementales). La communication locale autour des actions est à la charge des différents porteurs de projet.

Au niveau national et régional

La coordination régionale s'occupe des relations presse et de la diffusion de la communication régionale, elle fait le lien entre les coordinations départementales et le national.

- ✓ Le site national : www.fetedelascience.fr se fera le relais de votre projet Fête de la Science
- ✓ Des réseaux sociaux assureront une communication plus ponctuelle, en amont et pendant l'événement¹ :
 - Page Facebook national : www.facebook.com/fetedelascience
 - Compte Twitter national : <http://twitter.com/FeteScience>
 - Page Facebook régional : www.facebook.com/fetedelasciencePACA
 - Compte Twitter régional : https://twitter.com/fds_paca
 - Site Echosciences : <https://www.echosciences-paca.fr/>

Au niveau des Alpes-Maritimes

Chaque coordination départementale prend en charge les relations presses et partenariats de communication et diffuse les programmes et supports à l'échelle départementale. Elle fait également le relais de la programmation du territoire sur internet via son site, son événement Facebook ou son compte Twitter².

www.fetedelascience06.fr Facebook : <https://www.facebook.com/fdsCotedAzur/> Twitter : [@FeteScience06](https://twitter.com/FeteScience06)

Au niveau local

Vous êtes invités à assurer la communication sur votre territoire et à diffuser les programmes et supports auprès de vos partenaires et relais locaux. Pour cela du matériel sera mis à votre disposition début septembre (la commande des supports se fera auprès de votre coordination départementale).

Le kit de communication

Les logos, charte graphique, visuels, bannières web, ... seront mis à disposition et accessible dans une boîte à outil informatique.

Si vous souhaitez développer une communication particulière et/ou des supports spécifiques, vous devrez obligatoirement situer le projet dans la Fête de la Science (et donc respecter la charte graphique) et également mentionner les organisateurs et financeurs (à savoir les logos officiels qui vous sont fournis : celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de la Délégation de la Recherche et de la Technologie Provence-Alpes-Côte d'Azur,

1 En tant que porteur de projet Fête de la Science, vous pouvez également contribuer en ajoutant à vos publications **#FDS2018** et **#FDSPACA** afin que celles-ci puissent être relayées par ces comptes.

2 N'hésitez pas à « liker » et partager les comptes et événements de votre coordination départementale.

du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du réseau Culture Science Provence-Alpes-Côte d'Azur). De plus, tous les supports produits devront, avant diffusion ou impression, être validés au préalable par la coordination départementale.

QUEL SOUTIEN FINANCIER POSSIBLE ?

Dans le cadre de la Fête de la Science cofinancée par l'État et la Région, une enveloppe budgétaire spécifique est allouée par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir la mise en place de projets sur l'ensemble de la région. Pour un projet labellisé « Fête de la Science », un soutien financier complémentaire peut être proposé au porteur. Il s'agit de petits montants (100 à 1000 €) attribués sous certaines conditions et en fonction de la dimension du projet.

A noter que ce soutien permet de rembourser, tout ou partie, d'un surcoût lié à l'organisation de la Fête de la Science, il ne s'agit pas de financer une manifestation, ni d'une subvention. Cf. Note « conditions de remboursement de frais »

25 mai : clôture des demandes de remboursement de frais

12 novembre : clôture des dossiers de remboursement de frais

Voir notice remboursement de frais jointe.

LES DATES CLÉS

- ✓ **25 mai :** Date limite de soumission des projets (*aucun projet ne sera accepté au-delà de cette date*)
Date limite de réception des demandes de remboursement de frais
- ✓ **8 juin :** Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis
Commission d'attribution des remboursements de frais
- ✓ **Début septembre :** Mise à disposition des outils de communication
- ✓ **5 au 14 octobre :** Fête de la Science

QUI CONTACTER ?

Construction, inscription ou accompagnement de votre projet, pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la coordination de votre département :



Coordination Alpes-Maritimes
Anne-Sophie COLDEFY
Marc FULCONIS
fetedelascience@univ-cotedazur.fr